



Eric Domb et la ministre Céline Tellier en visite dans la forêt domaniale de Saint-Michel Freyr. © D.R.

Un parcours d'un kilomètre sur caillebotis

La première réalisation concrète sur le terrain a été présentée, lundi, sous la neige, par Éric Domb. Il s'agit d'un parcours d'un kilomètre sur caillebotis jalonné de quatre panneaux didactiques.

Lesquels informent de manière simple et ludique le promeneur sur les particularités de ce milieu forestier. Prochainement, des prairies alluviales du Fourneau Saint-Michel, situées en bordure de la Masblette, seront restaurées. Les travaux de gestion de la forêt se poursuivent en attendant la mise en place du Master plan.

La convention avec la Région wallonne a été établie pour une durée de 20 ans renouvelable trois fois, soit 80 ans au maximum.

N. L.

Nassonia: Éric Domb 100% rassurant

SAINT-HUBERT

Le projet Nassonia revisité sera un laboratoire à ciel ouvert, pas un parc zoologique, ni une attraction.

Le directeur de la Pairi Daiza Foundation revient sur cette première en Wallonie.

Dans le cadre de la mise en place de Nassonia, le projet de gestion différenciée de la forêt domaniale de Saint-Michel Freyr, Éric Domb et Céline Tellier, ministre wallonne de la Nature et de la Forêt, viennent de se rendre sur le terrain. Jean-Marie Postiaux, le directeur de la Pairi Daiza Foundation, revient sur cette visite au cours de laquelle la philosophie du projet a été détaillée.

Le premier projet avait suscité une levée de boucliers.

Un concept identique, mais pas de polémique

"Le premier projet, à développer dans la forêt communale de Nassogne, avait suscité une levée de boucliers car il allait, selon certains, à l'encontre des intérêts des chasseurs et des exploitants forestiers. Si le territoire change, à savoir, à présent, la forêt domaniale de Saint-Michel Freyr, soit 1645 hectares partagés entre les communes de Tenne-

ville, Saint-Hubert et Nassogne, le concept est identique, mais ne suscite plus de polémique car le terrain se trouve dans une forêt domaniale."

Pas de privatisation de la forêt

"Nous n'allons pas faire payer un droit d'entrée à la forêt. La convention conclue l'an dernier dans le cadre d'une gestion intégrée et novatrice de ce mas-

sif forestier, par le Département nature et forêt, la Région wallonne et notre fondation, ne le permet pas. Nous ne sommes pas propriétaires de cette forêt, qui, sur le plan opérationnel, reste gérée par le DNF. Ce premier partenariat public-privé pour la gestion d'une forêt publique met en place un laboratoire à ciel ouvert visant à transformer le modèle économique classique et à démon-

trer que la biodiversité peut être un facteur de développement économique."

Pas de Pairi Daiza bis

"L'objectif n'est pas d'en tirer profit sur le plan financier en faisant de ce site un Pairi Daiza bis, mais de faire connaître les missions de la fondation créée en 2016, en l'occurrence restaurer les habitats, protéger les espèces en danger, réintroduire certaines espèces et aboutir à une harmonie entre l'homme et la protection de l'environnement. La fondation intervient financièrement à hauteur de 200 000 euros environ. La Région wallonne et le DNF participent aussi financièrement à ce projet, dont le nom n'a pas été modifié puisque le concept ne change pas."

L'objectif n'est pas d'en tirer profit sur le plan financier.



Un des panneaux didactiques le long du parcours du nouveau caillebotis. © D.R.

Une agora citoyenne

"La gestion ne sera pas confiée aux citoyens mais au DNF sur base d'un master plan. Cela dit, l'avis des citoyens sera demandé avant son élaboration. En partenariat avec l'Université de Liège, un collectif de citoyens tirés au sort a été constitué. Il se compose d'une trentaine de personnes des deux sexes, de tout âge et de tout horizon. Ces citoyens participeront à une dizaine de réunions d'ici juin 2020. Leur avis, par exemple, sur les modalités d'accueil du public ou encore sur la gouvernance de la future Agora citoyenne, sera pris en compte et intégré dans le master plan."

Nadia Lallemand